

Office de la prévoyance professionnelle  
et des fondations du canton de Zurich  
Monsieur H. Stäger  
Nordstrasse 20  
8001 Zurich

Zurich-Aéroport, le 15 octobre 2003

### **Consultation sur la liquidation partielle**

W/SC/uh

Monsieur,

Lors de sa séance du 25 septembre 2003, le conseil de fondation de la Caisse générale de prévoyance (CGP) a décidé d'entamer la procédure de consultation pour la liquidation partielle (cf. la liste les destinataires).

Avant de prendre sa décision définitive, il souhaite savoir si la démarche préconisée fait l'objet d'un large consensus, afin d'éviter des recours et de pouvoir redistribuer les fonds le plus rapidement possible.

Le conseil a examiné les possibilités suivantes :

1. Liquidation totale et transfert de tous les rentiers dans une autre assurance. Cette variante induirait une augmentation de l'ordre de 30 % sur le capital de couverture des rentes et mènerait à un découvert technique substantiel. Les prestations de libre passage devraient alors être réduites en conséquence.
2. Maintien de toutes les réserves dans la CGP pour assurer sa pérennité à long terme. Dans ce cas, il n'y aurait pas de fonds libres à redistribuer.
3. Répartition collective des réserves de fluctuation aux caisses de pension qui ont repris des anciens assurés de la CGP. Dans ce cas, il n'y aurait pas de liquidation partielle, faute de fonds libres. Les personnes ayant quitté l'institution à titre individuel ne percevraient aucune part.

4. Après déduction d'une réserve de fluctuation suffisante pour assurer la pérennité de la caisse de rente, le montant restant serait redistribué de manière collective et individuelle, respectivement aux caisses de pension et aux assurés. Le calcul se baserait sur le nombre d'assurés et sur le capital-épargne du mois d'octobre 2001.

Après avoir minutieusement examiné tous les avantages et les inconvénients, le conseil de fondation retient la variante 4 pour les motifs suivants :

1. Du point de vue social, la répartition tenant compte de tous les assurés et rentiers est incontestablement la solution la plus équitable.
2. Cette variante a été la plus fréquemment choisie lors de précédentes liquidations partielles opérées par des caisses de pension en Suisse.
3. Au vu des expériences passées, c'est la version qui offre la plus grande sécurité juridique lors de liquidations partielles et qui est appuyée par les autorités de surveillance.

Le conseil de fondation vous saurait gré d'envoyer vos avis sur la question **avant le 21 novembre 2003** à l'adresse suivante :

Caisse générale de prévoyance de SAirGroup, Sabine Cescato, gérante,  
c/o PFS SA, Case postale, 8058 Zurich-Aéroport

Le conseil prévoit de statuer sur la question lors de sa réunion du mois de décembre. Sa décision vous sera ensuite communiquée.

Dans le meilleur des cas, le bilan pour la liquidation partielle sera approuvé en mai 2004, et le plan de répartition pourra être préparé et soumis à l'Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich. Si l'ordonnance de l'Office ne fait l'objet d'aucun recours de la part des bénéficiaires, la répartition pourra être entamée en juillet 2004 au plus tôt.

En vous remerciant par avance de votre obligeance, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bernhard Keller	Sabine Cescato
Président du conseil de fondation	Gérante

Destinataires :

Pensionskasse EDS Gruppe, Bernhard Ehrensberger, Präsident  
Personalvorsorge Avireal, Hans Lüssi, Präsident  
Personalvorsorgestiftung des AKAD Konzerns, Dr. H. Hottenstein  
Personalvorsorgestiftung der Cargologic, Claudio Corti (in Gründung)  
Personalvorsorge Gate Gourmet Switzerland, Sonja Steiner, Präsidentin  
Personalvorsorge The Nuance Group AG, Marc Walther, Präsident  
Pensionskasse der SR Technics Switzerland, Paul Graf, Präsident  
Personalvorsorge Swissport, Peter Graf, Präsident (in Gründung)  
PFS Vorsorgestiftung, Beat Schär, Präsident  
Swiss Vorsorgestiftung für das Kabinenpersonal, Marcel Klaus, Präsident

IG Option, Hans-Beat Schaffner, Pfaffensteinstr. 117, 8118 Pfaffhausen  
IG Option Frauen, Frau Yvette Martinelli, Brüttsellenstr. 11/7, 8602 Wangen  
PUSH Organisation, Kirchgasse 5a, 8302 Kloten  
KV Schweiz, Luftverkehr und Touristik, Hans Huber-Str. 4, 8002 Zürich  
VPOD Luftverkehr, René Zurin, Lindenstrasse 11, 8152 Glattbrugg

Pro Taxi, S. Rogantini, Geschäftsführer

Markus Meier, Pensionsversicherungsexperte APK  
Serge Temperli, Revisor APK, FF Fischer Treuhand AG

Amt für berufliche Vorsorge und Stiftungen des Kt. Zürich, Hr. H. Stäger